La Lettre du Maire
Commune de Breuil-Le-Vert
N° 40 FÉVRIER 2018

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Le bilan financier de l'année 2017 a été présenté aux élus et au public le 21 février 2018.

Grâce au travail de mon équipe, nous avons réalisé un excédent très satisfaisant qui va nous permettre de supporter le coût des équipements internes au pôle scolaire et péri-scolaire.

En effet dans notre programme de travaux de 3,6 millions d'euros, les éléments mobiliers et autres équipements indispensables au fonctionnement d'une école ne sont jamais intégrés.

Années :	2014	2015	2016	2017
Recettes :	2 253 897 €	2 300 253 €	2 252 006 €	2 197 303 €
Dépenses :	1 752 030 €	1 765 396 €	1 739 423 €	1 632 399 €
Résultat :	501 867 €	534 856 €	512 583 €	564 903 €

De plus, les élus vont devoir préparer un budget alors que nous ne savons pas comment sera compensée la suppression de la taxe d'habitation.

Dès que nous aurons quelques éléments supplémentaires sur ce sujet délicat, nous vous tiendrons informés.

En attendant, il nous appartient donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de ne pas fragiliser notre situation financière que nous avons réussi, année après année, à conforter.

La bonne gestion, depuis 2008, génère des excédents qui nous permettent de maintenir un bon niveau d'investissement en hausse de 148.164 € par rapport à l'année 2016 et bien au-delà de la moyenne des 10 dernières années.

Mon équipe et moi-même continuerons sur cette voie pour absorber sereinement les dépenses liées à la construction du pôle petite-enfance.

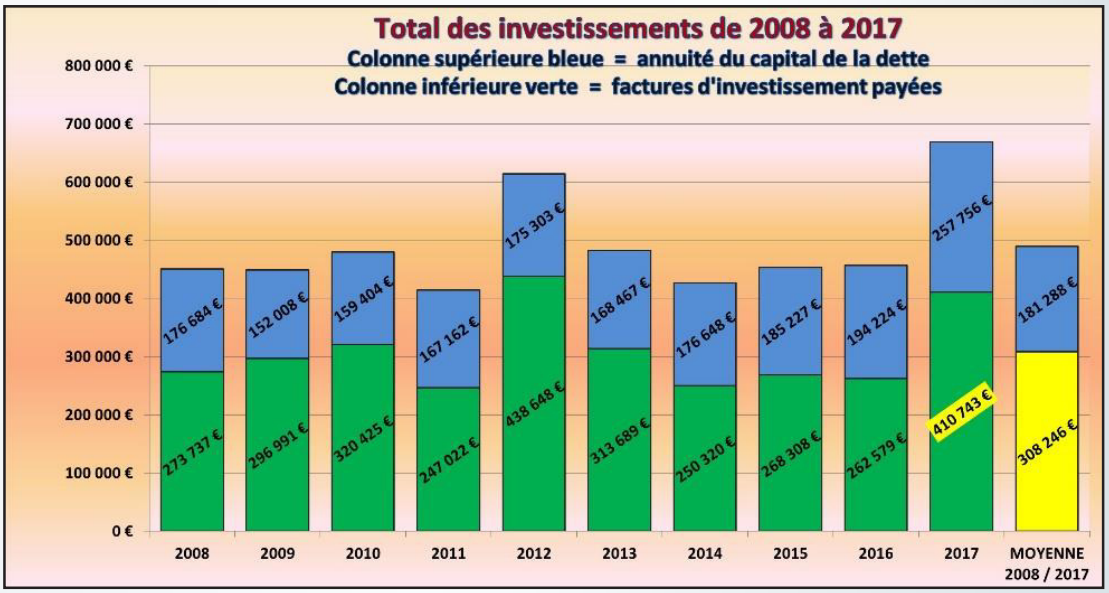

Jean-Philippe VICHARD
Maire de Breuil-le-Vert

Sommaire

Le mot du maire 1
Elaboration du PLU 2
Compétence GEMAPI 3
Logements Oise Habitat 3
Associations 4
Chèque SMBLV 4
Visiteurs de malades 5
Enfouissement de la Haute Tension 5
Régulation des prédateurs 6
Entretien des trottoirs 6
Maisons décorées 7
Repas des Aînés 7
Nos engagements en faveur des enfants 8
Horaires d'ouverture - Contact 8

Elaboration du PLU

En 2012, les élus conformément à leurs engagements ont engagé la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). La transformation d'un document d'urbanisme est un travail laborieux qui passe par plusieurs étapes.

1) D'abord, il convient d'effectuer un « inventaire » qui se traduit par la rédaction d'un rapport de présentation dans lequel sont relevés les points faibles et les points forts. Parmi ces derniers, **nous avons notamment identifié toute la vallée de la Brêche, véritable poumon vert, et également une vaste plaine agricole, toutes deux à protéger de l'urbanisation**.

2) Ensuite et à partir des ces constats, nous avons défini des orientations consignées dans un document appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Dans celui-ci, nous avons montré la volonté de conserver toute la vallée de la Brêche dans son état en conservant **son classement en zones naturelles dites ZN**. Nous avons également voulu protéger ce qui constitue l'espace de travail des agriculteurs, c'est-à-dire **les zones agricoles dites ZA**.

   De tout cela, il reste principalement les zones urbaines (ZU) ou à urbaniser (ZAU) qui peuvent faire l'objet de quelques protections au titre de la défense d'espaces verts dans le cadre de la Loi Nature. C'est ce que nous avons fait. Comme c'est écrit dans le PADD, les orientations retenues vont toutes dans le sens du respect d'un développement cohérent et durable que nous avons voulu pour vous en 2012.

3) Pour en revenir **aux seules ZN (zones naturelles) et ZA (zones agricoles)** typiques d'un environnement nullement dédié aux constructions d'habitation conformément au règlement, nous avons refusé dernièrement plusieurs demandes de travaux avec toujours en perspective la volonté de défendre et de protéger votre environnement. En voici donc la liste :

   1) En 2015, la construction d'une habitation en ZN a été refusée et c'est ainsi que le demandeur a choisi de s'installer dans une zone constructible.

   2) En 2015, Mme B. mandataire bien connue d'une agence immobilière XXX en ligne de Breuil-le-Vert a bien tenté de vendre plusieurs hectares en ZN pour permettre aux futurs nouveaux propriétaires d'y installer des caravanes juste à côté de la Séravenne. L'intervention de plusieurs administrations aura été nécessaire pour que le bien soit retiré de la vente !

   3) En 2015, c'est un permis de construire pour l'implantation d'un parking en ZN qui a été refusé. Les pétitionnaires (M. Cherfils et Mme Billoir) ont attaqué en justice et … perdu !

   4) En 2017, c'est la construction d'une maison d'habitation et l'installation d'un chenil qui ont été refusées en ZA très proches du lit de la Brêche.

   5) En août 2017, c'est la construction d'un garage en ZA proche de la Brêche qui a été refusée.

   6) En novembre 2017, c'est un projet de passerelle sur la rivière en ZN juste à côté du pont de la Brêche qui a été refusé. Le demandeur a attaqué en justice.

   7) Toujours en 2017 et en ZN, c'est la transformation d'un garage en habitation qui a été refusée.

   8) Fin 2017, c'est la construction d'une installation de plus de 13 mètres qui a été refusée toujours en ZN.

   9) Tout début 2018, c'est la vente d'un terrain à côté du Petit Moulin en ZA qui a été annulée pour y installer des caravanes mais l'affaire n'est pas terminée.

   10) Enfin oserais-je dire, nous sommes actuellement très vigilants quant à l'aménagement d'un abri de jardin en habitation toujours dans les mêmes secteurs mais cette fois en ZA.

De cette trop longue énumération, il est utile de rappeler qu'il ne s'agit ici que des seules Zones Naturelles et Zones Agricoles. Et comme vous le voyez, nous nous battons tous les jours pour protéger votre environnement même si cela n'est pas de nature à satisfaire tout le monde et notamment ceux-là même qui prétendent montrer beaucoup d'attachement à la préservation du cadre de vie et de l'environnement de Breuil-le-Vert.

Compétence GEMAPI

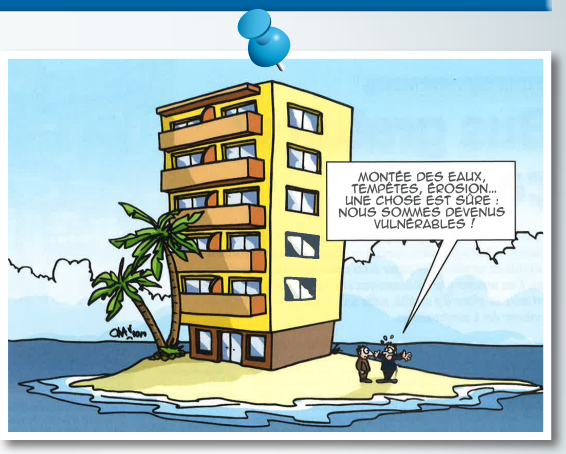

- Du paragraphe précédent découle tout naturellement le suivant. Historiquement l'entretien des berges de la Brêche et de ses affluents était pris en charge par le **SIVB** (**S**yndicat **I**ntercommunal de la **V**allée de la **B**rêche). Par la Loi du 27 janvier 2014, une nouvelle compétence **GEMAPI** (**GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations) a été transférée aux communautés de communes applicable à compter du 1er janvier 2018 qui se voient désormais confier les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, des zones humides et des ouvrages de protection contre les inondations.
- Cependant, la Loi donne la possibilité aux Communautés de Communes de se regrouper au sein d'un syndicat mixte de rivières « classique », afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants. Ainsi, les élus des 6 Communautés de Communes du bassin versant hydrographique concerné ont ainsi décidé de créer une structure unique à l'échelle de ce bassin appelée **SMBVB** (**S**yndicat **M**ixte du **B**assin **V**ersant de la **B**rèche). Son périmètre d'intervention lui permettra d'avoir une vision de l'amont à l'aval ainsi que de l'ensemble des apports du bassin versant (coulées de boue, rejets…). Le SMBVB qui a conservé les techniciens de l'ancien SIVB sera également légitime à intervenir sur les zones humides dont on connaît l'utilité pour « tamponner » les eaux pluviales en cas de fortes précipitations. En revanche les élus des 6 communautés de communes ont préféré garder indépendamment la compétence « Prévention des Inondations ».
- La prise de compétence par le nouveau syndicat (SMBVB) a entraîné la dissolution des anciens syndicats de rivière existants et donc de notre SIVB dont personne n'a jamais eu à se plaindre des services qu'il rendait. Le SIVB a longtemps été présidé par mon prédécesseur Pierre Hautte-Pottier qui l'avait créé. Puis en 2008, c'est Alain Coppel élu d'Agnetz qui en a repris la présidence et les responsabilités. C'est donc pour moi l'occasion de les remercier tous les 2 pour leur dévouement et le travail effectué durant de longues années sans oublier les délégués communaux qui avaient tous cette particularité d'aimer la Brêche !
- Le fonctionnement et les travaux engagés par le SMBVB feront appel à des fonds publics notamment auprès des Communautés de Communes. Si ces dernières ne souhaitent pas supporter cette nouvelle charge sur leurs budgets respectifs, les Communautés de Communes auront la possibilité de créer sur leur territoire de compétence une nouvelle taxe affectée exclusivement à l'exercice de cette compétence. C'est d'ailleurs cette case qui apparaît déjà sur vos feuilles d'impôts (taxe foncière et taxe d'habitation) depuis 2015 avec un taux de zéro actuellement. **Les élus du Clermontois n'ont pas montré l'intention de lever cet impôt**.
- En conclusion, l'Etat a très bien manoeuvré dans cette affaire. En effet, il a réussi à faire porter la responsabilité des inondations aux élus locaux et en plus à leur faire financer les travaux… **Plutôt bien joué !!!**

Logements Oise Habitat

- Les logements en construction derrière le magasin Auchan sont désormais bien avancés et nous entamerons bientôt les finitions. Pour répondre à de nombreuses questions, voici donc en quelques mots la procédure d'attribution. Tout d'abord, il faut solliciter auprès de Oise-Habitat, 4 Rue du Général Leclerc à Creil, un dossier d'inscription. Ce dossier (qui peut être téléchargé sur le site Oise habitat) une fois complété, devra être retourné au bailleur. La mairie délivrera des dossiers uniquement aux personnes âgées et les membres du CCAS pourront, si nécessaire, les aider à les compléter. L'attribution des logements doit tenir compte des plafonds de ressources des demandeurs. Les logements seront mis en location tout début juillet. Plusieurs logements sont spécifiquement adaptés aux personnes âgées (la majorité au rez de chaussée et quelques uns au 1er étage) et aux personnes à mobilité réduite.

Associations

A Breuil-le-Vert, la somme des adhérents de chacune des associations atteint un tel niveau qu'elle traduit bien le dynamisme de chacune d'elles ! Et les membres actifs peuvent donc être largement satisfaits, eux qui ne comptent pas leur temps ni leurs efforts pour se mettre au service des autres.

Cependant, on le voit bien lors des Assemblées Générales auxquelles les élus assistent, les associations se trouvent souvent placées en difficulté, non pas pour des raisons financières mais principalement lorsqu'il s'agit de trouver des volontaires pour assumer quelques responsabilités au sein des bureaux. Et ce sont donc souvent les mêmes qui s'accrochent pour ne pas laisser sombrer l'association.

Propositions du Conseil Municipal	2018
CCAS :	35 000 €
Comité des Fêtes :	6 300 €
ASBV (football) :	6 000 €
Coopérative Scolaire de Cannettecourt :	1 400 €
Classe de découverte Cannettecourt :	960 €
Coopérative Scolaire de Giencourt :	900 €
Art et Passion :	700 €
Pétanque Club :	400 €
Fil en aiguille :	400 €
PCHB (handball Club) :	400 €
Total versé en 2018 :	52 460 €

Breuil Loisirs Vacances Détente :	Ces associations n'ont pas demandé de subvention
Breuil le vert Rando :	
Carrefour de l'amitié :	
COBC :	
La Colombe 60 :	
Le Grand Air (chorale) :	
SMBLV (Sauvegarde de l'Eglise) :	
Société de chasse :	
Tennis Club Breuil Vert :	
Truite Verte :	

On trouve donc beaucoup d'utilisateurs mais pas suffisamment de membres volontaires pour donner un peu de leur temps ! Ce fut le cas récemment pour le Carrefour de l'Amitié qui aurait pu disparaître ; le cas également pour l'association SMBLV, elle aussi un moment menacée pour n'en citer que quelques unes mais aussi le Comité des Fêtes dont un nouveau Président a été élu suite au départ de Marc Cléret.

Mais d'autres associations pourraient être menacées. C'est pourquoi j'insiste pour que les habitants fassent preuve d'implication car, sans membres actifs, et surtout acteurs, c'est l'existence même des associations qui sera remise en cause. L'activité d'une association, ce n'est pas un bien de consommation. La réussite passe par des bénévoles actifs, dévoués, pour servir l'intérêt du plus grand nombre. Je remercie donc tous ces bénévoles et plus particulièrement celles et ceux qui acceptent des responsabilités et je vous invite si vous en avez la volonté à rejoindre les bureaux des associations.

Lors du Conseil Municipal du 21 janvier, les élus ont défini le montant des subventions qui sera versé à chacune de nos associations pour l'année 2018 (voir tableau ci-contre).

Chèque SMBLV

Vendredi 26 janvier a eu lieu l'Assemblée Générale de l'association SMBLV. Le Président Samuel Grenier a fait le bilan des activités passées. En fin de réunion, les membres du bureau ont remis un chèque à la municipalité de 15.000 € pour financer les travaux à venir de reprises des pierres de l'église. Ce don vient s'ajouter aux autres : au total depuis sa création, cette association a versé à la mairie la somme de 55.000 €.

Ces dons importants nous obligent à ne rien lâcher et donc à continuer la rénovation de cet élément de notre patrimoine. Pour l'année prochaine, nous continuerons la reprise des moellons à l'intérieur et les contreforts extérieurs ; le montant des travaux pour l'année 2018 est estimé à 30.000 €.

Bravo à tous les adhérents pour leur implication au sein de cette association et encore MERCI !

Visiteurs de malades

- La visite des malades en milieu hospitalier est une association nationale apolitique et non confessionnelle structurée par département qui regroupe des bénévoles au service des malades et résidents des maisons de retraite. Pour la structure de Clermont, elle consiste à se réunir chaque mardi après-midi pour rendre visite à nos aînés de la maison de retraite et du long séjour. Certains résidents se retrouvent parfois seuls, sans visite ou loin de leurs proches.
- Aussi tout au long de l'année, les visiteurs des malades leur apportent un peu de chaleur humaine, du réconfort, de l'aide et quelques animations avec l'organisation de loto, jeux de société , sorties au restaurant du Lycée Roberval, distribution de cadeaux à chaque résident et participation aux activités au sein de la maison de retraite : marché de Noël, sortie cinéma, chorale, fête des associations.

Si vous êtes tenté(e), vous pouvez les rejoindre.
Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler au 06.50.63.21.67.

- Eu égard les efforts consentis en faveur de ces personnes dont certaines sont de Breuil-le-Vert, le CCAS a décidé de verser une subvention de 300 € à cette association. Au nom des élus, j'adresse toutes mes félicitations à tous ces bénévoles.

Enfouissement de la Haute Tension

- Fin mars, des travaux de modernisation et de fiabilisation du réseau électrique vont être entrepris, sur le secteur de Rotheleux. Enedis (ex ERDF) va procéder à l'enfouissement de la ligne haute tension qui court de la rue des Grives à la rue de Béthencourtel, en passant par la rue Grez Rotheleux et la Grande Rue. La Résidence des Croquets est également concernée.
- Ces travaux **entièrement pris en charge financièrement par Enedis** attendus par les riverains depuis 2012, vont permettre d'améliorer et de fiabiliser la qualité du réseau électrique, notamment en période d'intempéries.
- Le coût de cet investissement s'élève à 160 000 €. Au total, ce sont 1150 mètres de lignes aériennes qui seront enfouies au terme des 3 mois de travaux réalisés par l'entreprise Cagna de Compiègne, pour le compte d'Enedis. Une fois la ligne aérienne déposée, les douze poteaux qui supportaient la ligne électrique disparaîtront définitivement du paysage, et laisseront place à un environnement plus épuré et respectueux de l'environnement.
- Pour des raisons de sécurité, la rue de Béthencourtel sera fermée à la circulation durant quelques jours. Par ailleurs, les propriétaires des parcelles concernées par la présence de poteaux électriques seront sollicités au moment de la dépose de ces derniers.
- Un grand merci aux riverains pour leur patience et leur indulgence pendant la durée des travaux, étape nécessaire pour l'amélioration de la qualité du réseau électrique et l'embellissement de la commune.

Régulation des prédateurs

- S'ils sont chasseurs et souvent décriés, leurs actions sont néanmoins utiles dans le contrôle des espèces dites nuisibles. C'est ainsi que notre société de chasse communale compte dans ses rangs plusieurs piégeurs. Ceux-ci doivent donc piéger et éliminer les animaux classés nuisibles comme les renards, blaireaux, fouines, belettes, ragondins. Sans l'action des piégeurs, ces animaux pourraient se multiplier et se rapprocher des habitations pour y trouver la nourriture nécessaire à leur survie. Quand les renards ne trouvent plus de jeunes perdreaux ou de jeunes faisans, ils s'attaquent aux poules de nos basses-cours. Quant aux ragondins, 18 ont été éliminés cet hiver car ils ravageaient les berges de l'étang et de la rivière.
- Pour information, le Maire renouvelle tous les ans le certificat des piégeurs qui doivent tenir une comptabilité précise de leurs résultats. De plus, Monsieur le Préfet en complément des piégeurs a nommé 14 lieutenants de louveterie pour intervenir dans l'Oise et abattre la nuit notamment les renards. Il ne s'agit pas de chasse mais d'actions de régulation nocturne dont deux ont eu lieu à Breuil le Vert dans les nuits du 23 janvier et 13 février 2018.

- Je tiens donc à remercier l'action de ces piégeurs qui sont aussi des chasseurs et sans lesquels la commune ne pourrait pas faire face au développement des populations de ces animaux nuisibles qui occasionnent de sévères dégâts notamment sur les berges des rivières et autres étangs. Et comme les pêcheurs, je les remercie également pour la vigilance particulière qu'ils portent sur le territoire et les précieux renseignements qu'ils nous procurent dans le cadre de la participation citoyenne.
- Cette année, la mairie a pris en charge l'achat des collets à renards. Enfin, il est utile de préciser que l'association de chasse ne perçoit aucune subvention communale.

Entretien des trottoirs

Rue de la Mothe

- En 2018, nous allons réaliser quelques surbaissés au droit des propriétés récemment construites. D'ailleurs il est utile de préciser que ces travaux sont pris en charge par la mairie dans le cas d'une construction de maison neuve. En cas de division de propriété, les travaux de surbaissés sont pris en charge pour 50% seulement car les élus ont estimé que la division de propriété en plusieurs lots permettait au vendeur de réaliser une plus-value conséquente et qu'il lui revenait donc la charge de prendre financièrement sa part dans la création d'un 2ème surbaissé. Les surbaissés dits « de confort » sont ceux demandés par les habitants pour desservir un 2ème garage. Ce surbaissé est pris en charge à 100% par le demandeur.
- Au chapitre des trottoirs, nous avons noté que certains sont dégradés pour ne pas dire sabotés par des constructeurs et/ou propriétaires bien peu précautionneux ! Ce qui est ennuyeux, c'est que ce sont les responsables de leur destruction qui se plaignent de leur mauvais état quelques années plus tard.

Mais parfois, il faut exercer une forte pression sur les investisseurs et savoir faire preuve de patience. C'est ainsi qu'à Cannettecourt, un promoteur a très correctement remis en état et à ses frais le trottoir complet qu'il avait détérioré ! Mais 7 années d'attente auront été nécessaires !

- Cela n'a l'air de rien mais depuis 2008, nous consacrons 91.151 € par an en moyenne pour la voirie !

Rue des Hirondelles

Maisons décorées Concours 2017

Vendredi 12 janvier s'est déroulée la remise de prix aux personnes ayant participé au concours des maisons décorées. C'est Mme Polle qui a obtenu le 1er prix.
Je remercie les personnes qui se donnent la peine d'égayer leur maison au moment des fêtes de fin d'année. Je remercie également les membres du jury pour le bon déroulement de ce temps fort annuel.

JARDINS & MAISONS

	Participants	Bon d'achat
1	Andrée VANDERBRUGGEN-POLLE	60 €
2	Christine GAUTHIER	50 €
3	Patrick DEVAUX	40 €
4	Monique VATTRE	35 €
5	Isabelle LAMPERIERE	35 €
EX AEQUO 6	Delphine SCHIETTECATTE	30 €
EX AEQUO 6	Denis DERISBOURG	30 €
8	Philippe RUBAN	25 €
9	Jacqueline COELLE	25 €
10	Edwige CARLIER	25 €
11	Christophe CLAUS	20 €
12	Michèle LONGUEEPEE	20 €
13	Catherine TARTRON	10 €

FAÇADES & BALCONS

	Participants	Bon d'achat
1	Catherine & J.Paul PIERRE PALLIN	20 €
2	Jean-Jacques BARA	15 €
3	Jean-luc HANQUIEZ	10 €
4	Danielle VIELARD	HORS CONCOURS

Repas des Aînés

Dimanche 14 janvier s'est déroulé le repas annuel des aînés. 134 personnes ont pu partager ensemble le repas préparé par M. Moinet (Saint-Géran). L'animation a été assurée par l'orchestre Archipel. Cette année, Andréa Lefèvre la doyenne de Breuil-le-Vert était présente aux côtés de M. Monty le doyen. Un cadeau a été remis à chacun. Je remercie M. Vantomme Sénateur honoraire, Edouard Courtial Sénateur et Maxime Minot Député d'avoir été présents durant cette belle journée. Je remercie également les élus et tous les membres du CCAS d'avoir tout mis en œuvre pour réussir cette journée.

Nos engagements en faveur des enfants

C'est toujours utile pour un élu de marquer un temps de pause pour trouver le temps nécessaire de faire le point sur les engagements pris lors de la campagne municipale de 2014. Ainsi un espace sera réservé dans la Lettre du Maire pour expliquer les dossiers qui ont avancé et justifier ceux qui ont pris du retard. Voici donc un extrait du document qui vous a été distribué en février 2014 sur lequel mon équipe et moi-même avons été élus. Cet extrait concerne l'ENFANCE.

L'enfance : un enjeu pour notre liste

- **Ouvrir le périscolaire dès 7 h 00 du matin pour tenir compte des nouveaux horaires SNCF vers Paris.**
- Continuer à moderniser nos écoles.
- Mettre en place les rythmes scolaires dans la concertation.
- Garantir de bonnes conditions d'accueil dans la future construction réunissant cantine et centre aéré.
- Remplacer les stations de jeux sur 3 ans (projet en cours).

Il y a quelques années, plusieurs familles nous avaient demandé d'avancer les horaires d'ouverture du périscolaire du matin pour les faire coïncider avec les horaires de train. Il est utile de rappeler que nous sommes dotés de 2 espaces dédiés au périscolaire et c'est ainsi que nous avons rendu possible l'ouverture de celui de Giencourt à 7 h 00. En ce qui concerne celui de Cannettecourt, il ouvre à 7 h 30. Les 2 ferment à 19 h 00. Concernant les écoles, nous avons répondu à la demande des professeurs en les dotant année après année de tableaux interactifs. En ce qui concerne les rythmes scolaires pour lesquels nous avions déployé des moyens importants pour développer les activités périscolaires, les familles ont voté majoritairement pour leur disparition puisque la Loi récente autorisait cette disposition. Quant aux stations de jeux, nous allons en installer une neuve dans la nouvelle construction qui ouvrira ses portes en 2019.

Ainsi ce véritable enjeu pour l'enfance conduira mon équipe à consacrer au cours de ce mandat plus de 3,6 millions d'euros.

LUNDI
10 h 00 à 11 h 30
15 h 00 à 18 h 00

MARDI
10 h 00 à 11 h 30
16 h 00 à 18 h 00

MERCREDI
8 h 30 à 12 h 00

JEUDI
10 h 00 à 11 h 30
15 h 00 à 18 h 00

VENDREDI
10 h 00 à 11 h 30
14 h 30 à 17 h 45

Permanence de Monsieur le Maire
Le jeudi à partir de 17 h 15 sauf pendant les vacances

CONTACT

MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT
8 rue du Moulin - 60600 Breuil-le-Vert
Tél. : 03 44 78 35 00 - Fax : 03 44 50 37 77
Secrétariat : secretmairieblv@free.fr
Urbanisme : urbamairieblv@free.fr
Police municipale : pmmairieblv@free.fr
Site internet : www.mairie-breuil-le-vert.fr

Retrouvez l'actualité de la mairie, sur notre page Facebook : Mairie de Breuil-le-Vert

Directeur de la publication : Jean-Philippe VICHARD - **Rédactrice en chef** : Aliette BALSALOBRÉ
Mise en page et impression : SMI - Clermont (Oise) - **Février 2018 n°40** - **Crédits photos** : Droits réservés